



## Traité Ketouvot

### Michna 4 - Chapitre 9

המושיב את אשתו חנונית או שמנה אפוטרוףא, הרי זה משביעה כל זמן שירצה. רב אליעזר אומר, אףלו על פלכה ועל עפתה:

Un homme qui a mis sa femme à la tête de sa boutique, ou qui lui confie une tutelle, peut l'obliger, quand il voudra, à prêter serment qu'elle ne l'a pas volé. Rabbi El'azar dit : un mari peut défréter un tel serment, même pour ce qui concerne les travaux ordinaires de la femme et la cuisine du ménage.

### Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)

